

La CFDT met l'accent sur un nouveau risque d'accident dans les centrales

Alors même que M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, vient d'inviter fermement Electricité de France à un peu plus de rigueur sur les contrôles de qualité effectués dans les centrales nucléaires françaises, la Fédération Gaz-Electricité de la CFDT enfonce le clou et s'étonne de certains silences.

Dans une conférence de presse donnée, lundi 8 octobre, la CFDT, qui se garde de « vouloir dramatiser », regrette qu'à Edf « la transparence ne soient pas totale et que les problèmes ne soient connus qu'une fois résolus. »

Deux exemples illustrent cette attitude. Le premier concerne la possibilité d'apparition d'un accident de réactivité (excursion de puissance susceptible dans certains cas de porter dommage aux barrières de protection du réacteur) dans une tranche nucléaire lors de sa mise en service ou de son redémarrage. Lors de cette opération délicate, on épure progressivement l'eau de refroidissement du réacteur du bore qu'elle contient. Ce

produit est en effet un poison pour les réactions nucléaires.

Or, selon la CFDT, si au moment où on réinjecte de l'eau pure dans le réacteur pour que la réaction en chaîne reprenne, l'alimentation des pompes à eau du circuit primaire est interrompue, on risque, dit-elle, dès leur remise en marche, l'accident. L'importante quantité d'eau pure qu'elles refoulent peut ne pas se mélanger suffisamment rapidement avec le reste de l'eau du circuit primaire et arriver dans une partie du cœur où elle entraînera un sursaut de réactivité.

Pour la CFDT, cette excursion de puissance pourrait même atteindre 180 fois la puissance nominale du réacteur, une puissance à laquelle ne résisterait ni la cuve du réacteur, ni l'enceinte de confinement. Des études sont en cours pour déterminer la réalité de ce scénario, reconnaît la CFDT qui souligne toutefois que des consignes ont été données dès la fin du mois de juin aux chefs de centrale pour pallier de telles éventualités.

Cette affaire à suivre tout comme celle des fameux filtres à sable qui, en cas d'accident majeur, doivent retenir 80 % des produits radioactifs libérés par le réacteur. La CFDT craint en effet que dans certaines conditions des mélanges riches en hydrogène, et donc explosifs, ne se forment dans ce filtre ou dans sa tuyauterie.